N° 154

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU
ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

Commission du Budget, des Finances et de l'Équipement

Lundi 23 juin 2008

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

4 OUVERTURE DE LA SÉANCE

4 ORGANISATION DES TRAVAUX
(Orateurs: M. le Président, Mme Cassart-Mailleux)

4 PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 5-V a (2007-2008) - N°1)

4 PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 5-V bcd (2007-2008) - N°1)

4 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

4 EXPOSÉ DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT

5 ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)
(Orateurs: M. Kubla, M. le Président, Mme Cassart-Mailleux)

5 OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES
(Orateurs: Mme Buchsenschmidt, M. Daerden, Ministre, M. le Président)

7 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. Petitjean, Mme Cassart-Mailleux, M. Daerden, Ministre, M. Kubla, M. le Président)

10 PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 5-V bcd (2007-2008) - N° 1 ET ANNEXE 3)

10 EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF RELATIF AUX COMPÉTENCES DE M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT
(Orateurs: M. Daerden, Ministre, M. Kubla)

10 DESIGNATION D'UN RAPPORTEUR

10 EXPOSÉ DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT

10 DISCUSSION GÉNÉRALE

11 VOTE

11 CONFIANCE AU RAPPORTEUR

11 QUESTIONS ORALES

11 de Mme Barzin sur « l'aménagement du Ravel à Wépion », et réponse de M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement
(Orateurs: Mme Barzin, M. Daerden, Ministre)

11 de Mme Barzin sur « le manque de sécurité de la chaussée de Waterloo à Saint-Servais », et réponse de M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement
(Orateurs: Mme Barzin, M. Daerden, Ministre, M. le Président)

12 de M. de Lamotte sur « les derniers résultats relatifs à la sécurité routière »; de M. Miller sur

« l'insécurité routière en Région wallonne et notamment en Hainaut », et réponse de M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement
(Orateurs : MM. de Lamotte, Miller, M. Daerden, Ministre)

14 de M. Grommes sur « la sécurité sur la RN 62 » ; de M. Grommes sur « la route de contournement de la N 62 reliant St-Vith au Grand-Duché de Luxembourg », et réponse de M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement
(Orateurs : M. Grommes, M. Daerden, Ministre, M. le Président)

16 LISTE DES INTERVENANTS

16 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT

Présidence de M. Dimitri Fourny, Président

La séance est ouverte à 15 heures 17 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Nous allons aujourd'hui aborder l'ajustement budgétaire des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année 2008. Ce vendredi 27 juin, notre Commission se réunira à 15 heures et recueillera l'ensemble des avis des autres Commissions spécialisées. Comme il a été décidé en Conférence des présidents, M. le Ministre Daerden répondra également ce jour-là aux questions qui ont été posées lors de notre précédente réunion.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je sais que le Président de Commission est libre d'organiser les travaux de celle-ci, mais je trouve tout de même cette façon de procéder plus que bizarre. Il y a deux semaines, nous avons posé des questions à M. le Ministre et nous nous sommes entendu dire qu'il n'y répondrait que 15 jours plus tard. Aujourd'hui, on reporte encore ses réponses de quelques jours. Pourtant, sous la précédente législature, M. le Ministre répondait du tac au tac.

M. le Président. – La Conférence des présidents en a décidé ainsi. Vous y étiez d'ailleurs représentée. Les questions qui ont été posées nécessitent un certain travail pour apporter des réponses complètes.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je serai absente vendredi. Je me réfèrerai donc au compte rendu.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 5-V a (2007-2008) - N°1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 5-V bcd (2007-2008) - N°1)

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – M. Gennen est désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

EXPOSÉ DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Il s'agit d'un ajustement facile, sans grande portée politique et reposant sur l'évolution de divers paramètres.

On constate qu'en matière d'inflation, nous connaissons une augmentation de 0,10% pour 2007 et une prévision 2008 de + 0,8%.

Dans le même temps, une analyse de la croissance montre qu'elle se maintient à 2,7 pour 2007 mais chute en 2008. Si on analyse les écarts, nous sommes en inflation de + 0,9 et en croissance de — 0,2.

En ce qui concerne les recettes, nous remarquons une augmentation de 22,9 millions d'euros. Si l'on entre dans les détails, on constate que, sur le transfert des dotations, nous sommes à + 28,4 millions.

Les impôts régionaux sont en prévision de progression (+ 18,5 millions), l'inflation de la Communauté française est de 7,3 millions et à cela doivent s'ajouter des recettes diverses, en augmentation, pour environ sept millions d'euros.

Les impôts régionaux restent en augmentation non négligeable par rapport à 2007. Mais précisons bien que l'évolution estimée dans cet ajustement concerne la période 2008 initiale-2008 ajustée. Par contre, si l'on compare avec les chiffres de 2007, les impôts régionaux restent en augmentation sensible. J'ajoute que j'ai fait le choix de me référer aux prévisions fédérales. Celles-ci sont en légère régression, à concurrence de 18,6 millions d'euros. Cette régression se situe surtout au niveau des droits d'enregistrement. Quant aux taxes de mise en circulation et de niveau de CO_2, il s'agit simplement d'un transfert de rubrique à rubrique. En effet, en application du décret éco-bonus/éco-malus, la perception se fera au niveau des taxes de mise en circulation.

Concernant les dépenses, on remarque peu de variantes au niveau de l'ajustement. On compte en effet une augmentation de dépenses de 10,8 millions d'euros, due notamment à des adaptations liées à l'évolution de l'index, celui-ci étant plus élevé à l'ajusté qu'à l'initial. Cette dépense de 10,8 millions concerne également la problématique des OIP avec la fixation définitive des paramètres d'indexation mais aussi la question du Fonds des communes et des programmes européens. Tout cela se traduit en effet par une augmentation de l'octroi de moyens de paiement.

En ce qui concerne le solde de financement, celui-ci présente également une augmentation de recettes (22,9 millions) et une augmentation de dépenses (10,8 millions), soit une amélioration du solde budgétaire brut. Il faut bien entendu y ajouter la problématique des regroupements économiques.

J'en arrive ainsi à 28,7 millions d'euros de montants disponibles. J'en avais promis 90 à M. Verhofstadt, soit 30 issus de la Région wallonne et 60 de la Communauté française. En équilibrant les chiffres, on peut dire que la promesse est respectée. Tout ceci a bien entendu un impact sur le désendettement. Fin 2008, nous devrions avoir 15 points d'avance sur l'engagement pris à ce niveau.

Certes, il s'agit d'un simple ajustement technique mais il s'agit aussi d'un acte qui confirme toutes les politiques, qui renforce la solidarité et permet une augmentation sensible du désendettement de notre Région.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)

M. Serge Kubla (MR). – J'aimerais poser une question de procédure: quand M. le Ministre répondra-t-il aux questions relatives à l'ajustement des différentes Commissions spécialisées?

M. le Président. – M. le Ministre répondra à toutes les questions vendredi, qu'elles concernent son propre ajustement ou celui des autres Commissions.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – J'espérais au moins avoir des réponses aux questions posées il y a 15 jours. Ce n'est pas très respectueux envers les Parlementaires.

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Mme Gisèle Buchsenschmidt, Première auditrice de la Cour des Comptes. – Nous vous remercions tout d'abord pour l'attention que vous portez au Rapport de la Cour relatif à l'examen des projets d'ajustement des budgets pour l'année 2008.

Le présent exposé se limitera à présenter les principales constatations de la Cour des comptes contenues dans ce rapport.

Comme M. le Ministre l'a exposé, les prévisions de recettes ajustées augmentent globalement de 22,9 millions d'euros, essentiellement en raison de l'augmentation des recettes non fiscales (+ 41,5 millions d'euros), atténuée par la baisse des recettes fiscales (- 18,6 millions d'euros).

Les estimations relatives aux produits des impôts régionaux diminuent de 10,3 millions d'euros. À l'exception de la taxe de mise en circulation, les montants coïncident avec ceux mentionnés dans le budget des

Voies et Moyens de l'Etat pour l'année 2008 du 1er juin dernier. Ces prévisions ont été ajustées par rapport à celles contenues dans la loi de finances du 12 décembre 2007 pour l'année budgétaire 2008.

Le montant ajusté de la taxe de mise en circulation comprend la prévision de 8,3 millions d'euros relative à la taxe sur la différence d'émission de CO_2 par les véhicules automobiles mis en usage par une personne physique (Malus), laquelle était reprise, au budget initial 2008 de la Région, dans les taxes régionales et non dans les impôts régionaux. En effet, l'«éco-malus» est devenu, par le décret du 5 mars 2008, en ce qui concerne la Région wallonne, la seconde composante de la taxe de mise en circulation. Cette taxe sera donc perçue par le SPF Finances, et reversée à la Région.

D'après les extrapolations pour l'ensemble de l'exercice, effectuées sur la base des versements du Fédéral enregistrés par la Région au 31 mai 2008 (donc cinq mois), le produit total des impôts régionaux devrait atteindre 1.954,6 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit 143 millions d'euros de moins que les prévisions.

On rappellera cependant que le total des versements effectués par l'État au cours du premier semestre d'une année est habituellement inférieur de quelque 100 millions d'euros à celui du second.

La part de l'impôt conjoint transféré du Fédéral augmente de 28,5 millions d'euros, essentiellement en raison de l'augmentation du taux d'inflation 2008, qui passe de 2,2% à 3,0%. Les paramètres utilisés sont ceux figurant dans le budget économique du 11 janvier 2008; les montants coïncident avec ceux figurant dans le budget 2008 des Voies et Moyens de l'Etat.

Par contre, les prévisions relatives à l'inflation pour 2008, prises en compte pour le calcul de la Dotation de la Communauté française, sont celles publiées le 7 mars 2008 par le Bureau fédéral du Plan, soit 3,5%. Cette façon de procéder, mise en œuvre par le Gouvernement de la Communauté française et acceptée par celui de la Région wallonne, traduit sa volonté d'estimer le montant de la dotation de la façon la plus proche possible de la réalité économique.

Les recettes diverses progressent de 5 millions d'euros, dont 3 millions proviennent de l'intervention du FEOGA orientation dans le cadre du Fonds d'Investissement agricole en Hainaut.

Le projet d'ajustement du budget général des dépenses augmente légèrement les moyens d'action (+ 17,6 millions d'euros) et les moyens de paiement (+ 10,8 millions d'euros). Il creuse l'écart entre les crédits dissociés d'engagement et les crédits dissociés d'ordonnancement pour le porter à 660,2 millions d'euros, générant un accroissement potentiel de l'encours des engagements de 6,8 millions d'euros.

Les crédits destinés à la mise en œuvre des actions prioritaires pour l'avenir wallon restent fixés à 324,8 millions d'euros en engagement et 269,7 millions d'euros en ordonnancement.

Les crédits non dissociés affichent une augmentation de 4,8 millions d'euros, qui porte principalement sur la division organique 17 — Action sociale et santé, en raison de l'indexation de la dotation à l'AWIPH et des services subventionnés du programme 04 — Famille et Troisième âge. Une diminution de 5,8 millions d'euros est observées à la division 13 — Ressources naturelles et environnement, due essentiellement à la réduction de la dotation spécifique à l'Office Wallon des Déchets, destinée à couvrir le différentiel entre les recettes et les dépenses de cet organisme. En effet, ce différentiel peut être financé par un prélèvement sur le Fonds pour la gestion des déchets qui présente, au 1er janvier 2008, un solde disponible de 13,6 millions d'euros.

L'augmentation de 12,1 millions d'euros des crédits dissociés d'engagement résulte de divers mouvements en sens opposés au sein du budget. On relèvera notamment une augmentation de 8 millions d'euros des crédits de la division organique 15 - Aménagement du territoire et logement, touchant essentiellement les programmes 05 - Logement: secteur public (+ 6 millions d'euros) et 06 - Monuments, sites et fouilles (+ 3,1 millions d'euros). La première augmentation est le pendant d'une diminution enregistrée au sein du même programme au niveau des crédits non dissociés; la seconde se rapporte principalement à la majoration de la Subvention pour la restauration de la cathédrale de Tournai.

Le rapport mentionne d'autres augmentations et diminutions plus limitées au sein des divisions organiques.

Quant à la majoration peu importante des crédits d'ordonnancement (+ 5,3 millions d'euros), elle touche principalement les divisions 15 et 54 - Transports.

Le projet d'ajustement améliore le solde budgétaire brut de 12,1 millions d'euros pour le porter à — 277,3 millions d'euros.

M. le Ministre a déjà largement explicité l'objectif budgétaire de la Région wallonne pour l'année 2008.

En effet, en date du 19 février 2008, le Gouvernement fédéral et les Gouvernements des entités fédérées ont convenu d'un surplus de financement global pour l'année budgétaire 2008 s'élevant à 0,2 % du PIS pour l'ensemble des communautés et des régions, soit un solde de + 530,25 millions d'euros. Ce surplus comprend 360,0 millions d'euros à répartir entre les différentes entités. Le Gouvernement wallon a accepté de contribuer à cet effort à concurrence de 30 millions d'euros.

Les corrections apportées par le Gouvernement au solde budgétaire afin d'obtenir le solde de financement de l'entité varient peu par rapport au budget initial; elles concernent principalement les octrois de crédits et prises de participations, qui augmentent de 5,7 millions d'euros.

D'une manière générale, ces corrections ne suscitent pas de remarques. En particulier, la Cour note que l'évaluation des soldes budgétaires des institutions à consolider a été adaptée pour tenir compte de la remarque qu'elle avait formulée lors de l'examen du budget initial, à savoir que cette évaluation doit se baser sur les soldes budgétaires estimés pour l'année 2008 des organismes et non sur les résultats des exercices précédents.

Au total, le solde de financement s'établit à 12,4 millions d'euros, montant proche de l'objectif imparti à la Région wallonne pour l'exercice 2008 (14 millions d'euros), compte tenu du surplus que la Région a accepté de dégager.

Comme les années précédentes, l'analyse des programmes n'est pas exposée dans le cadre de cette commission, mais devant les Commissions spécialisées.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Avant d'entamer la discussion générale, j'aimerais répondre aux observations formulées par la Cour des comptes. Je tiens aussi à la remercier pour son travail.

En ce qui concerne les recettes, j'attire l'attention des Parlementaires sur les commentaires formulés par la Cour des comptes: que ce soit en matière d'impôts régionaux ou pour d'autres domaines, la Cour des comptes constate que les estimations sont correctes et correspondent à celles formulées par le Fédéral.

Ce sont des éléments fondamentaux pour nos débats. Cela illustre également notre volonté de prudence et de rigueur.

En ce qui concerne les Recettes dues notamment à la radio-télé-redevance, il est vrai qu'au 16 juin 2008 et après recherche, le montant transmis est de 9.300.000 euros.

Toutefois, nous disposons de 88,2 millions d'euros en plus sur les comptes de la radio-redevance qui sont en instance de transfert.

En ce qui concerne les Dépenses, il convient de noter que l'encours reste stable.

Quant aux soldes, les objectifs sont respectés, y compris l'objectif complémentaire suite à un accord avec le niveau fédéral.

M. le Président. – J'ouvre ici la discussion générale.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Charles Petitjean (FN). – Je félicite la Cour des comptes pour son rapport qui permet une bonne compréhension du budget.

Force est de constater que vous êtes un homme heureux, Monsieur le Ministre, grâce à l'inflation!

J'ai également le sentiment que ce qui est acquis aujourd'hui, augmentera encore substantiellement demain.

La Cour des comptes donne comme indication qu'en ce qui concerne le Fédéral, le taux d'inflation est passé de 2,2 à 3.

Or nous constatons qu'en Communauté française, on est passé à 3,6. Il s'agit d'un distorsion qui n'est pas évidente à saisir.

Force est aussi de constater que le budget n'apporte pas beaucoup d'innovation et qu'on se limite à une simple organisation de ce qui a été décidé.

La vertu principale de votre ajustement porte sur la diminution de l'endettement.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – En ce qui concerne les dotations à l'IPP, le SPF Finances a-t-il fait de nouvelles projections sur base des dernières prévisions de janvier 2007?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Les nouveaux chiffres sont sortis aujourd'hui. Dès lors, à la question de savoir s'ils ont été ou non intégrés, et bien la réponse est non!

La Loi de financement a des règles que j'applique à l'heure où je vous parle, ceci dit, je dispose de quatre données.

Nous avons une croissance de 1,7 au lieu de 1,9 et un taux d'inflation de 4,6 au lieu de 3.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Vous nous faites donc un ajustement budgétaire sur des chiffres virtuels.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Cela fait 20 ans que je traite la matière et c'est toujours de la même manière que l'on travaille.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Nous constatons une diminution des droits d'enregistrements et ce, notamment par rapport aux droits d'hypothèques. Pourquoi? De même, pourquoi y-a-t'il une baisse des biens meubles?

Comment expliquez-vous qu'en matière de droits de donation, la baisse est plus forte qu'en Flandres ou à Bruxelles?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Il conviendrait que vos questions aient du sens.

M. Serge Kubla (MR). – Je pense que le Ministre est capable de répondre à des questions qu'il ne comprend pas. Notre Collègue pose en effet des questions frappées de bon sens, il n'y a donc pas de mal.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Bien entendu, il n'y a aucun mal mais il faut que je comprenne.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Vous tentez de me déstabiliser en évitant de répondre à ma question, je ne suis pas dupe.

Où en sommes-nous dans la portabilité des droits d'enregistrement?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – En ce qui concerne la portabilité, nous n'en sommes nulle part. L'ajustement ne prévoit rien sur ce projet.

Il ne reste que j'ai une volonté d'intégrer ce projet dans mon dernier «acte fiscal».

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Par rapport à l'éco-malus, disposez-vous de chiffres pour les mois d'avril et de mai?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – C'est forcément «zéro» en éco-malus!

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Pourquoi forcément zéro?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Le système n'est pas encore informatisé et je n'ai donc pas pu transmettre au Ministre Reynders les éléments de «malus».

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Quand pensez-vous que cela soit possible?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Vous connaissez comme moi les règles du marché public, il faut du temps.

Je pourrais toutefois vous donner des informations ce vendredi sur les chèques bonus.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Par rapport aux droits de succession, je souhaiterais faire le point avec vous.

Ainsi où en êtes-vous avec les droits de succession sur les immeubles familiaux et ce depuis janvier?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – J'ai un vrai problème intellectuel avec vos questions. Que voulez-vous vraiment comme information?

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Sur cette législature, vous avez réformé les droits de succession sur les immeubles familiaux, je souhaiterais donc obtenir des chiffres en comparaison avec l'année dernière.

M. Serge Kubla (MR). – Est-ce une question que le Ministre ne comprend pas?

M. le Président. – Non, il convient en effet de l'expliciter.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Faites poser la question à un technicien pour que je comprenne.

M. Serge Kubla (MR). – Disposez-vous d'information permettant de dire que les mesures en matière de diminution des droits de succession des immeubles familiaux portent déjà leurs fruits.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Ok, pas de problème, je comprends.

M. Serge Kubla (MR). – Les donations aux OIP ont-elles été adaptées par rapport à l'inflation?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Oui.

M. Serge Kubla (MR). – La Cour des comptes met en évidence les éléments intéressants par rapport aux taux de consommation des crédits dédicacés au Plan Marshall. Il semblerait que l'utilisation des crédits soit très mauvaise. Qu'en est-il?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Je ne change rien dans l'ajustement.

M. Serge Kubla (MR). – Sommes-nous dès lors dans un taux de consommation satisfaisant, notamment dans le domaine de la formation et de la recherche?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Je viens de réaliser le contrôle sur le monitoring général et il n'y a aucun problème avec l'ensemble des postes.

M. le Président. – Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos les débats pour aujourd'hui et nous passons à l'examen du programme justificatif aux compétences.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 5-V bcd (2007-2008) - N° 1 ET ANNEXE 3)

EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF RELATIF AUX COMPÉTENCES DE M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT

DESIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – M. Gennen est désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

EXPOSÉ DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – En ce qui concerne mes départements, il n'y a aucune modification réalisée quant aux infrastuctures.

Les crédits d'ordonnancement relatifs aux PTP ont diminués de 228.000 euros. Quant aux réseaux routiers, étant donné que l'hiver a été clément, 3 millions d'euros ont été transférés vers les marquages des réseaux et il y a eu une diminution des frais d'études permettant également un transfert supplémentaire pour les marquages. Nous disposons ainsi d'un montant de 5 millions d'euros dédicacés aux marquages.

Tout comme au printemps, cet été, je souhaite faire les marquages les plus performants en matière de visibilité nocturne surtout dans les zones non éclairées.

Pour ce qui est des voies hydrauliques, dans le cadre du projet trilogiport, j'ai augmenté les moyens destinés à l'acquisition de terrains.

En ce qui concerne l'électromécanique, nous pouvons constater une diminution de 100.000 euros qui ont été transférés sur le budget de mon Collègue de la Fonction publique afin de compenser l'engagement de deux agents de niveau 1 pour la cartographie.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Serge Kubla (MR). – A en croire la presse, la remise en état du réseau routier a fait l'objet d'une décision, or cette décision n'apparaît pas dans votre ajustement.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – La décision n'est pas prise.

M. Serge Kubla (MR). – Dommage qu'il n'y ait pas de presse pour nuancer ce que j'ai lu !

J'ai également du mal à imaginer que vous, vice-Ministre-Président, n'obtiendrez pas une décision. Devrons-nous changer le décret SOFICO ?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Oui, c'est impossible autrement.

M. Serge Kubla (MR). – Dès lors, je m'inquiète de l'accumulation spectaculaire de tous les montants débudgétisés via ce mécanisme de la SOFICO.

Ce sont des montants importants, on parle d'1,4 milliard pour les hôpitaux et les maisons de repos, on parle également de montants considérables pour les aéroports, les logements ou encore l'entretien des routes. Tous ces montants constituent une dette qu'il faudra payer un jour !

Puis-je donc vous demander, très officiellement, de faire un relevé, à notre intention, de l'accumulation, depuis le début de l'année, des différentes débudgétisations que nous finirons tout de même par payer un jour ?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Vous l'aurez pour vendredi.

VOTE

M. le Président. – Le projet de décret a été adopté par 8 voix contre 4.

CONFIANCE AU RAPPORTEUR

M. le Président. – La confiance est accordée au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

M. le Président. – Je propose de suspendre nos travaux quelques minutes.

- *La séance est suspendue à 16 heures 32 minutes.*

- *La séance est reprise à 17 heures 11 minutes.*

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME BARZIN À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT SUR «L'AMÉNAGEMENT DU RAVEL À WÉPION»

Mme Anne Barzin (MR). – Il y a plusieurs mois, des travaux d'aménagement des bords de Meuse et du Ravel à Namur ont été effectués à Namur. Ces travaux ont été réalisés le long de la Chaussée de Dinant (RN 92), au niveau du kilomètre 4, à l'entrée de Wépion pour aménager le Ravel en bord de chaussée.

La réfection du Ravel à cet endroit est de très belle qualité, mais il subsiste en bord de route des barrières en fer rouillées qui pourraient se révéler dangereuses pour des promeneurs et notamment pour les enfants, ainsi que le passage qui était réservé aux piétons et aux cyclistes.

Ces éléments donnent l'impression d'un travail mal terminé.

Pourriez-vous m'indiquer si le remplacement des ces barrières est prévu dans un avenir proche et la raison pour laquelle ces barrières n'ont pas fait l'objet d'une réfection simultanée aux travaux entrepris sur le Ravel?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – J'ai effectivement fait vérifier ce que vous mentionnez dans votre question. Il apparaît que ces éléments sont dans un état qui nécessite un remplacement. J'ai donc pris les dispositions nécessaires pour que cela se fasse dans les plus brefs délais.

Mme Anne Barzin (MR). – Votre réponse concerne-t-elle à la fois les barrières et la piste cyclable?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Effectivement.

Mme Anne Barzin (MR). – Je vous remercie pour votre réponse.

QUESTION ORALE DE MME BARZIN À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT SUR «LE MANQUE DE SÉCURITÉ DE LA CHAUSSÉE DE WATERLOO À SAINT-SERVAIS»

Mme Anne Barzin (MR). – Ma question porte sur les problèmes de sécurité rencontrés sur la Chaussée de Waterloo à Saint Servais, une des artères les plus fréquentées de Namur. Plusieurs accidents ont eu lieu sur cette chaussée. Un jeune automobiliste y a perdu la vie le mois dernier.

Des mesures urgentes devraient être prises sur cet axe. La Ville de Namur vous a écrit pour attirer votre attention sur la dangerosité des lieux.

Parmi les mesures qui pourraient être prises pour sécuriser cette artère, je citerai l'éclairage des passages pour piétons, la mise en place d'une signalisation accentuée pour ces passages, la suppression de la surélévation de l'îlot où l'accident mortel s'est produit, ou encore une réflexion sur la gestion des feux pendant la nuit.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous m'indiquer si vous avez l'intention de prendre prochainement des mesures de sécurité sur la Chaussée de Waterloo? Si oui, lesquelles et dans quel délai?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Vous soulevez un véritable problème. J'ai demandé à mon administration un rapport sur la situation ainsi que des propositions pour améliorer la situation. Je vous signale, par ailleurs, que ce thème sera examiné en réunion le 17 juillet prochain, en concertation avec la commune concernée.

Mme Anne Barzin (MR). – Je vous remercie pour votre réponse et j'en prends bonne note.

M. le Président. – La question orale de Mme Bertouille portant sur « Quevaucamps, l'aménagement de sécurité au carrefour dit de la Bécasse » est transformée en question écrite.

La question orale de M. Wesphael portant sur « le nombre de victimes d'accidents de la route en Wallonie et les causes effectives de ceux-ci » est également transformée en question écrite.

QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT SUR «LES DERNIERS RÉSULTATS RELATIFS À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE»

QUESTION ORALE DE M. MILLER À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT SUR «L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE EN RÉGION WALLONNE ET NOTAMMENT EN HAINAUT»

M. Michel de Lamotte (cdH). – Le secrétaire d'État à la mobilité, Etienne Schouppe a, lors de la présentation de l'Observation pour la sécurité routière, dressé un tableau de l'évolution de la sécurité routière de 2000 à 2006.

Les chiffres énoncés pour cette période sont encourageants, en effet l'on constate non seulement que le nombre de tués sur les routes a chuté de 26,6% (passant de 1.500 à 1.069) mais également que le nombre de cyclomotoristes et de passagers de voiture tués ou blessés a diminué de moitié; la baisse est respectivement de 20,1% et de 30,2 chez les piétons et les cyclistes s'agissant des tués, et de 22,7% et 28,2% s'agissant des blessés graves.

Toutefois, les chiffres provisoires pour l'année 2007 ne sont guère optimistes, une hausse est annoncée et la stagnation est de mise pour les premiers mois de 2008.

Au niveau européen, la situation de la Belgique n'est guère brillante. On y compte 10,2 morts — le jour de l'accident ou dans un délai de 30 jours — par tranche de 100.000 habitants alors que ce chiffre n'est que de 4,5 aux Pays-Bas, 6,2 en Allemagne et 7,7 en France.

Le secrétaire d'Etat a également souligné les disparités existantes entre les Régions.

La Flandre, qui connaît davantage de victimes de la route, a enregistré une baisse du nombre de tués plus forte (- 36%) que la Wallonie où ce nombre a seulement diminué de 11,4%.

La Région wallonne est la seule région où le nombre de tués pour 1.000 accidents ne baisse pas. Sur les voiries où la vitesse est limitée à 70km/h, on a même noté une augmentation des tués de 39% en 2006 par rapport à 2000.

En matière d'excès de vitesse, le nombre d'infractions est près de deux fois plus élevé en Wallonie qu'en Flandre.

L'on constate également qu'en Région wallonne, l'on connaît une proportion plus élevée d'accidents la nuit et en journée le week-end. Le taux de gravité des accidents y est systématiquement plus élevé que dans le reste du pays.

Monsieur le Ministre, les éléments soulevés par le Secrétaire d'État sont pour le moins interpellants.

Alors que la Région wallonne considère la sécurité routière comme une priorité, les chiffres nous démontrent que celle-ci est encore loin d'être optimale.

Si l'on veut atteindre le chiffre de moins de 750 tués sur les routes d'ici 2010, il est urgent de prendre des mesures.

Il est démontré que le non-respect de la limitation de vitesse sur nos routes wallonnes est plus important qu'en Flandre, que les accidents sont fréquents le week-end et la nuit.

Dès lors, Monsieur le Ministre, nous mettons l'accent sur la nécessité de mise en place de contrôles aux heures les plus dangereuses ainsi que sur les voiries où la limitation de vitesse est de 70 km/h.

Au vus des éléments soulevés, ces mesures nous semblent essentielles.

Nous avons toujours plaidé pour la mise en place de radars, tant dans leur fonction préventive que répressive.

L'IBSR, lui-même relève l'efficacité en Flandre des radars automatiques et des contrôles de vitesse.

Pourquoi ceux-ci ne pourraient pas être aussi efficaces en Région wallonne?

Monsieur le Ministre, nous réitérons, ici, notre souhait de voir les contrôles de vitesses via des radars fixes ou mobiles s'accentuer. Nous vous demandons d'être proactif dans ce domaine, même s'il est vrai que les radars ne sont guère populaires, leur plus-value telle que démontrée en Flandre ne peut être niée.

Monsieur le Ministre, quelles actions comptez-vous prendre tant en ce qui concerne la mise en place de radars fixes que mobiles? Des actions sont-elles prévues à court terme?

Quelle collaboration la Région wallonne entretient-elle avec la Police fédérale sur cette problématique?

M. Richard Miller (MR). – En novembre de l'année dernière, je vous interrogeais sur l'augmentation du nombre de victimes de la route en province du Hainaut et sur le lien que l'on est en droit de supposer entre ce résultat catastrophique et le mauvais entretien des infrastructures routières, principalement due au MET, sur l'ensemble de la Province.

Vous aviez annoncé une série d'actions visant à améliorer la situation.

Dans ce triste palmarès dressé par mon Collègue, qui il faut bien le constater n'est guère à l'honneur de votre ministère, le Hainaut est la troisième «plus mauvaise» province du pays, et la deuxième pour la Wallonie.

Aussi, je voudrais savoir avec précision où en est l'avancement des actions que vous annonciez le 8 novembre 2007 pour l'ensemble du Hainaut.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Ma réponse sera principielle et accompagnée du détail des mesures.

En ce qui concerne la question principielle, je le répète, ce problème de la sécurité routière, du nombre d'accidents et du nombre d'accidents graves est évidemment un problème capital.

Je veux apporter ma pierre à l'édifice pour diminuer le nombre de tués et de blessés sur nos routes.

C'est vrai que l'on constate une difficulté à faire diminuer les accidents en Wallonie mais aussi en dehors, c'est un fait. Il est donc nécessaire de poursuivre nos efforts pour améliorer la situation et s'inscrire dans les objectifs européens de diminution des accidents.

Quelle est ma thèse en Région wallonne? Pour ma part, mon devoir est d'améliorer l'infrastructure routière tout en faisant un accord avec la Police. Toutefois, chacun doit jouer son rôle ainsi il convient que la Police

fasse les contrôles et que moi je m'occupe au mieux et en concertation avec elle de l'infrastructure. C'est ce qui m'incombe de faire.

Effectivement, on m'a interpellé sur la sécurité routière en province du Hainaut et j'ai essayé de prendre une série de mesures dont je vous remets un inventaire. Pour conclure, je souhaite rappeler que chacun doit apporter sa pierre à l'édifice.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Un mort est toujours un mort de trop et il convient de prendre toutes les mesures nécessaires et le plus rapidement possible pour atteindre l'objectif des 750 tués.

M. Richard Miller (MR). – Sur base des éléments de réponse que vous me transmettez, je me permettrais de faire une comparaison et revenir si nécessaire sur la problématique.

QUESTION ORALE DE M. GROMMES À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT SUR «LA SÉCURITÉ SUR LA RN 62»

QUESTION ORALE DE M. GROMMES À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT SUR «LA ROUTE DE CONTOURNEMENT DE LA N 62 RELIANT ST-VITH AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG»

M. Herbert Grommes (cdH). – Lors d'une précédente question, vous m'aviez annoncé qu'en ce qui concerne la route de contournement reliant Saint-Vith au Grand-duché de Luxembourg, vous m'aviez mentionné que les discussions avec les autorités luxembourgeoises allaient avoir lieu. Quels sont les résultats de ces discussions.

Ma deuxième question porte sur les mesures que vous comptez prendre en matière de sécurité toujours sur cette RN 62 et ce, suite à l'accident qui est survenu il y a 2 semaines.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Je vous rappelle qu'il y a 3 tracés potentiels retenus pour le contournement. Ces tracés tiennent compte de l'étude comparative des différentes solutions et de l'intégration des problèmes de mobilité.

Une réunion de concertation a eu lieu en juin et a permis de récolter une série de données, je ne manquerai pas de vous les communiquer.

En ce qui concerne la sécurité, mon administration me fait part que la voirie concernée n'est pas considérée comme une zone à haut risque et ce, malgré qu'il s'agisse d'une route sinueuse et dont la configuration nécessite des ralentissemnts notamment dus à de nombreux virages.

Sur ce dernier point, mon département me propose de mettre des stries transversales en relief à l'approche des virages. De même, l'administration me rappelle qu'au point kilomètre 7, il est prévu de sécuriser le tronçon en améliorant la visibilité.

M. Herbert Grommes (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Toutefois, au regard des nombreux accidents qui se sont passés sur cette route, il est indispensable de procéder au contournement, de même ce contournement serait bénéfique d'un point de vue économique.

Pouvez-vous déjà me communiquer des éléments de réponse concernant votre réunion de concertation avec les autorités luxembourgeoises?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Le sujet est délicat car les trois formules de contournement touchent une zone Natura 2000. Vous comprendrez donc le côté sensible du dossier.

De même, vous n'êtes certainement pas contre l'écologie.

M. Herbert Grommes (cdH). – Absolument pas, mais je suis contre «l'éco-dictacture».

M. le Président. – La question de M. Fourny relative à «l'absence d'éclairage sur certains tronçons de la E411» est transformée en question écrite.

Ceci met fin à notre ordre du jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 17 heures 35 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Anne Barzin, MR
Mme Gisèle Buchsenschmidt, Première auditrice de la Cour des Comptes
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Michel Daerden, Ministre
M. Michel de Lamotte, cdH
M. Dimitri Fourny, Président
M. Herbert Grommes, cdH
M. Serge Kubla, MR
M. Richard Miller, MR
M. Charles Petitjean, FN

ABRÉVIATIONS COURANTES

AWIPH	Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées
FEOGA	Fonds européen d'Orientation et de Garantie agricole
IBSR	Institut belge de la Sécurité routière
IPP	Impôts sur les personnes physiques
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
OIP	Organisme d'Intérêt public
PTP	Programme de transition professionnelle
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SPF	Service public fédéral